

1. Mot de bienvenue

M. Jean-Maurice Matte souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il souligne l'arrivée au sein du conseil d'administration d'un nouveau membre en la personne de M. Sébastien D'Astous, maire d'Amos.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Martin Roch, d'adopter l'ordre du jour suivant tout en laissant ouverte la rubrique *Affaires nouvelles* :

- | | |
|---|---|
| 1. Mot de bienvenue | 7. Mise en valeur de l'expertise régionale en construction bois |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 8. Fermeture de la Conférence régionale |
| 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 5 février 2015 et information sur les suivis | 9. Correspondances Affaires nouvelles |
| 4. Valorisation Abitibi-Témiscamingue | 10.1 Prochaines rencontres |
| 5. Appel de projets pour le fonds aînés | 10.2 Outrage au Parlement |
| 6. Protocoles requis pour des projets déposés dans le cadre du FQIS POINT REPORTÉ | 11. Levée de la réunion |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres conviennent de traiter immédiatement le point 4 (VAT) avant de poursuivre la réunion selon l'ordre prévu.

4. Valorisation Abitibi-Témiscamingue

Les membres du conseil d'administration accueillent M. Tomy Boucher, président de Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT). Il est accompagné de Mme Valérie Lemay et de M. Michel Desfossés, tous deux agents de développement. Après une brève mise en contexte à caractère historique, M. Boucher indique que les membres du comité VAT proposent des avenues pour assurer la pérennité de l'organisation et éviter la rupture des services. Celle-ci pourrait entraîner des dommages, tant pour la région que pour le personnel de VAT. La perte d'expertise mettrait provisoirement hors-jeu l'organisation et entraînerait le désengagement de partenaires financiers vitaux.

Il est donc suggéré que l'entente de partenariat de VAT 2014-2017 soit allongée d'une année et d'alléger le plan d'action. Sans altérer outre mesure l'atteinte des objectifs, VAT pourrait conserver 1,5 poste en période critique. Cela permettrait le transfert d'expertise en ce qui a trait aux médias sociaux, assurerait la pérennité du fonctionnement et de la mission et favoriserait la préparation d'une relève. VAT aurait ainsi le temps de se donner une nouvelle stratégie portant sur la planification stratégique régionale, ce comité étant un porteur et un partenaire. La proposition de VAT vise donc à transférer au Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT) la responsabilité et les montants résiduels de 280 000 \$ qui étaient déjà engagés par la Conférence régionale. Emploi-Québec serait prêt à poursuivre sa collaboration avec un nouveau partenaire pouvant prendre le dossier VAT dans la mesure où l'esprit et le mandat sont respectés. Les membres du conseil d'administration notent que l'avenir du

FJAT n'est toujours pas assuré. Ils remercient M. Boucher pour sa présence et sa présentation.

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 5 février 2015 et information sur les suivis

Le directeur général présente les suivis réalisés depuis la rencontre du 5 février 2015 :

- Une rencontre téléphonique est prévue lundi prochain au sujet des délais de congé pour le personnel mis à pied.
- Outil autochtone : la signature du protocole d'entente sera faite lorsque la situation sera plus claire à la suite des élections dans la communauté de Lac Simon.
- Pour le FOIS, Mme Josie Mongrain a pris la relève à la suite du départ de Mme Marie-Christine Turgeon. Ce dossier reviendra à l'ordre du jour d'une rencontre à venir.
- Mobilisation Abitibi-Témiscamingue : M. Mario Provencher s'interroge sur la conférence de presse ayant eu lieu ce matin. Le président rappelle que la Conférence régionale a délégué deux élus sur ce comité. Le directeur général mentionne que le but de l'activité d'aujourd'hui était de déposer les signatures du manifeste lancé l'automne dernier.
- En ce qui concerne la coalition « Touche pas à mes régions! », des gains récents ont été faits. Il y aura rencontre avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'avec les membres du caucus rural du Parti libéral du Québec (PLQ) sous peu.

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par Mme Nicole Rochon, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 5 février 2015 comme libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Appel de projets pour le fonds aînés

Les projets soumis pour décision font suite à l'appel de projets lancé en janvier 2015. Pour la suite des choses, le dossier sera transféré au ministère de la Famille. Mme Josie Mongrain présente les 22 projets faisant l'objet d'une recommandation positive sur un total de 25, ce qui signifie que la somme totale de 827 727 \$ pourrait être engagée pour l'année 2014-2015. Une somme résiduelle de 245 533 \$ fera l'objet d'un appel de projets ultérieur de la part du ministère. Les membres du caucus souhaitent s'assurer que cet argent reviendra effectivement dans la région une fois la Conférence régionale fermée. Ils demandent donc à ce que cela soit inclus au plan de fermeture. Concernant le retour de l'entente au Ministère, la Conférence régionale doit également prendre position quant à sa contribution financière. La suggestion est de contribuer pour un montant de 32 000 \$ et donc de désengager de l'entente une somme de 8 000 \$ à retourner au Fonds de développement régional (FDR).

CONSIDÉRANT qu'un comité d'analyse a étudié les projets et transmis ses recommandations dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les projets recommandés correspondent aux priorités du Fonds;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale doit retourner l'entente spécifique Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2013-2017 au ministère de la Famille (MFA);

Résolution 013-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par Mme Lorraine Barrette,

- d'accepter les recommandations du comité d'analyse pour le Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue selon les indications inscrites au tableau ci-dessous pour un montant de 657 385.52 \$:

Territoire	Nom du projet	Organisme	Montant accordé
Abitibi	005-2015-A-FA - Petit tour chez vous	Support aux aînés Harricana	65 908,00 \$
	006-2015-A-FA - Travaux intergénérationnels	Centre bénévole Uni-Joie	20 000,00 \$
	Sous-total		85 908,00 \$
Abitibi-Ouest	001-2015-AO-FA - Amélioration Gym nature	Cercle fermières Dupuy	6 000,00 \$
	002-2015-AO-FA - Amélioration offre Parc Rotary	Commission loisirs LSR	20 000,00 \$
	003-2015-AO-FA - Construction terrain pétanque	Comité local dév Ste-Germaine	4 750,00 \$
	004-2015-AO-FA - Animations divertir aînés	Club âge d'or Cotillon	900,00 \$
	005-2015-AO-FA - Art muraliste avec aînés & jeunes	Maison d'arts J-Durocher	5 000,00 \$
	006-2015-AO-FA - Aînés & proches aidants AO	Table aînés AO	120 262,52 \$
	Sous-total		156 912,52 \$
Rouyn-Noranda	005-2015-RN-FA - Informatique connexion vers socialisation	AQDR-Rouyn-Noranda	16 565,00 \$
	006-2015-RN-FA - Coop service proximité	Bastide aînés	94 000,00 \$
	007-2015-RN-FA - Bulletin Table aînés	Société Alzheimer RN	10 200,00 \$
	Sous-total		120 765,00 \$
Témiscamingue	004 – 2015 – T – FA Colloque Le deuxième	Table locale de concertation pour personnes âgées Témis	7 650,00 \$
	005-2015-T-FA - Formation pour aînés en	Table locale de concertation pour	7 700,00 \$

Territoire	Nom du projet	Organisme	Montant accordé
	déplacement sécuritaire (suite)	personnes âgées Témis	
	006-2015-T-FA - Activités de loisir	Centre multifonctionnel Est	24 996,00 \$
	007-2015-T-FA - Amélioration accès au local	Club bel âge NDN	7 300,00 \$
	Sous-total		47 646,00 \$
Vallée-de-l'Or	010-2015-VO-FA - Reconnaissance des aînés	Chevaliers de Colomb Malartic	57 250,00 \$
	013-2015-VO-FA - Informatique connexion vers socialisation	AQDR-VO	35 136,00 \$
	Sous-total		92 386,00 \$
Projets régionaux	002-2015-R-FA - Valorisation des aînés	TRCPAT	53 210,00 \$
	003-2015-R-FA - Vieillesse population & habitation	TRCPAT	37 561,00 \$
	004-2015-R-FA - Caravane juridique des aînés	TRCPAT	14 997,00 \$
	005-2015-R-FA - Tournée, soirées canadiennes	Association folklorique de l'AT	10 000,00 \$
	006-2015-R-FA - Ateliers	Vision-Travail AT	38 000,00 \$
	Sous-total		153 768,00 \$
TOTAL			657 385,52 \$

- de retourner au Fonds de développement régional la part de la Conférence régionale qui ne sera pas engagée à la suite de l'approbation de ces projets, à savoir une somme de 8 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

~~6. Protocoles requis pour des projets déposés dans le cadre du FOIS POINT REPORTÉ~~

7. Mise en valeur de l'expertise régionale en construction bois (Projet 064-2015-CRRNT)

M. Vincent Maurin présente la fiche concernant la mise en valeur de l'expertise régionale en construction bois. L'objectif est de mettre en valeur l'expertise de la filière régionale de la construction en bois ainsi que l'utilisation de ce matériau dans la construction non

résidentielle en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec. Un recensement des différents projets de construction non résidentiels en bois réalisés au cours des 5 dernières années sera effectué, puis une sélection de 30 projets suivra et ceux-ci seront documentés, tout comme d'autres, développés hors de la province par des acteurs de la région. Le projet n'étant pas inscrit au plan d'action de la CRRNT pour l'année en cours, il a été soumis aux commissaires pour recommandation. Aucune date n'a encore été fixée pour une prochaine rencontre des membres de la CRRNT. Selon le ministère, le projet est admissible.

CONSIDÉRANT que le projet Mise en valeur de l'expertise régionale en construction bois aura une incidence positive sur le développement de la filière bois régionale;

CONSIDÉRANT que ce projet correspond bien aux orientations stratégiques du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);

CONSIDÉRANT que le projet s'appuie sur une stratégie dynamique de communication;

CONSIDÉRANT que le budget du plan d'action 2014-2015 de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) permet le financement du projet présenté par Epinex et l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT);

Résolution 014-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Roch, appuyé par Mme Stéphanie Bédard, d'accorder un montant de 12 000 \$ pour ce projet à même le fonds du Programme de développement régional forestier (PDRF), dans l'enveloppe 2014-2015, à la condition qu'un avis favorable soit donné par les membres de la CRRNT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général ajoute que le Conseil de l'industrie forestière du Québec souhaite rencontrer la Conférence régionale à la mi-mars. Une invitation suivra pour les maires et les préfets.

8. Fermeture de la Conférence régionale

Une version détaillée du plan de fermeture est déposé, ainsi qu'une fiche d'analyse, une correspondance de Réunir Réussir (fin de l'entente de partenariat) de même que deux projets de résolution, un visant la poursuite de cette dernière entente par l'entremise du FJAT, l'autre celle des ententes touchant VAT et la culture entrepreneuriale, également avec le FJAT.

Les membres du conseil d'administration notent que beaucoup de travail a été réalisé afin de déposer un plan de fermeture. Le principal défi demeure le manque de renseignements pour déposer un plan approprié, notamment en ce qui concerne le rôle

du conseil d'administration actuel et celui de l'éventuel comité de transition. Des décisions sont maintenant nécessaires pour accélérer les démarches de fermeture à un mois du départ de la majorité du personnel et pour que le FJAT puisse poursuivre ses propres démarches d'incorporation.

Sommaire du plan de fermeture

Ressources financières et mandats

- Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue : transférer au 1^{er} avril 2015 vers le nouveau Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue inc. l'ensemble des ententes et des sommes résiduelles que nous avons avec le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) pour le compte du FJAT. Cela comprend les sommes résiduelles du fonctionnement du FJAT s'il y a lieu, le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), les AJS Participation citoyenne et Environnement ainsi que Jeunes en milieu rural (JMR).
- L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (OAT) : utiliser l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue pour y transférer les sommes résiduelles et les responsabilités de la Conférence régionale à l'égard de l'OAT. C'est un OBNL existant avec sa charte, et son conseil d'administration a la même composition que celui de la Conférence régionale actuelle. L'Observatoire sera utilisé de manière temporaire pour assurer certains mandats jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée par le comité de transition. Les ressources financières associées au *Plan quinquennal de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019* devraient aussi suivre l'OAT. Le directeur général adjoint mentionne que du travail reste à faire pour régulariser la situation. Une assemblée générale pourrait être convoquée à très court terme.
- Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT) : transférer à l'OAT les droits et obligations et les sommes résiduelles de l'entente. Les engagements de 2015-2016 y seront aussi transférés (130 000 \$). Tous les partenaires de l'entente sont d'accord.
- PDRF (CRRNT) : une reddition de comptes sera à faire pour l'année 2014-2015, dernière année du programme. Nous ne connaissons pas les modalités du nouveau programme, les organismes admissibles, ni les ressources financières prévues pour l'année 2015-2016 et les années suivantes. Selon les dispositions du nouveau programme, la poursuite du mandat et des activités de la CRRNT sera précisée.
- ComaxAT : le comité ComaxAT fera une recommandation quant aux suites à donner d'ici le 15 mars 2015. Maintenir pour le moment les montants résiduels de l'entente.
- Les ententes et projets suivants devraient être terminés au 31 mars 2015 : entente égalité, entente pour les aînés, VHR, mandat agro institutionnel, Engagement jeunesse, économie sociale, immigration, Fonds touristique et PPRVF.
- Les ententes et projets suivants nécessiteront des suivis administratifs après le 31 mars 2015, notamment pour la reddition de comptes : FOIS, Culture entrepreneuriale (sous-traitée à la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue) et Volet 4 agro. S'y ajoute le suivi pour le Fonds pour les aînés au regard du prochain appel de projets provenant du ministère responsable du dossier. Pour ce qui est de l'entente touchant le Fonds

d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue (FADET), la reddition de comptes reste à terminer, tout comme pour quelques autres ententes.

Ressources matérielles et informationnelles

- Les trois bureaux seront fermés entre avril et mai 2015 et des ententes seront prises avec les propriétaires afin de modifier ou de résilier les baux (sous-locations, pénalités ou autres). M. Letendre mentionne que le bail du bureau de Val-d'Or se termine en mars 2016 et que quelqu'un souhaite louer le local. À Amos, un nouveau bail vient tout juste d'être signé. Il faudra donc négocier avec le propriétaire, tout comme pour le bureau de Rouyn-Noranda.
- Les ressources matérielles seront distribuées selon un ordre de priorité : d'abord aux organisations internes (FJAT, OAT, VAT, Action réussite, ComaxAT, etc.), ensuite aux MRC, à des OBNL régionaux, à des OBNL locaux. Ce qui restera à la fin sera soit vendu, soit donné, selon la nature, la quantité et l'état du matériel. La question des œuvres d'art reste à être traitée.
- Il sera possible de mettre fin à l'entente d'impartition avec CIA informatique au 30 septembre 2015. Les ordinateurs qui appartiennent à CIA pourront être rachetés par les employés. Le serveur de la Conférence régionale sera remis et pourra être restitué s'il y avait un organisme de concertation régional.
- Les appareils de visioconférence des bureaux de Val-d'Or, Amos et Rouyn-Noranda seront offerts aux MRC correspondantes.

Ressources humaines

- Mises à pied : 19 le 27 mars 2015 et 4 le 15 mai 2015. Une proposition concernant les délais de congé à accorder à chaque employé et le montant versé au moment du licenciement sera déposée pour adoption dans la première semaine de mars. Une rencontre extraordinaire des membres du caucus est prévue lundi prochain.
- Un budget de 30 000 \$ est réservé pour payer des honoraires professionnels relativement à des questions associées à la fermeture et pour payer des salaires ou des services pour effectuer les suivis administratifs au-delà de la date de licenciement des employés.
- Pour l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, Valorisation Abitibi-Témiscamingue et Réussite éducative, des embauches devront être faites par le conseil d'administration de l'OAT qui a la même composition que la Conférence régionale actuelle.

Classement et documentation

- Les documents d'ordre officiel (ententes, procès-verbaux, extraits de résolutions, factures, contrats, etc.) seront épurés. La conservation ou la destruction de ceux-ci sera encadrée par un calendrier.

- Les autres documents d'information, les rapports, actes de colloques, banques de photos appartenant à la Conférence régionale devront demeurer disponibles à la communauté régionale.
- L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue pourrait agir à titre de structure d'accueil pour l'ensemble des documents de la Conférence régionale. Le comité de transition aura à décider de la distribution des documents.

CONSIDÉRANT la volonté ferme du gouvernement du Québec de fermer l'instance régionale de concertation et de développement qu'est la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue;

Résolution 15-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par M. Pierre Corbeil :

- d'adopter le plan de fermeture;
- de déposer le plan de fermeture au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation et pour commencer sa mise en œuvre;
- de demander à la direction régionale du MAMOT de faire adopter le plan de fermeture de la Conférence régionale par le comité de transition;
- de transmettre le plan de fermeture aux quatre MRC et à la Ville de Rouyn-Noranda à la suite de son adoption par la Conférence régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Moffet mentionne qu'avant de transmettre le plan de fermeture au ministre, il souhaite obtenir une recommandation positive de la part des préfets. Le comité de transition doit aussi donner son accord quant aux fonds à remettre à la Conférence régionale pour son fonctionnement. Pour le moment, le MAMOT retient les virements.

Les membres du caucus notent que le comité de transition n'est pas encore en place. Selon les règles de régie interne, ce comité doit tout de même donner son accord pour les sujets précisés ci-dessus. Dès que la loi sera adoptée, il aura le plein pouvoir d'agir. Il est constitué des cinq préfets et du directeur régional du MAMOT.

Le comité de transition peut-il dénaturer le plan de fermeture? À cette question, M. Moffet répond que le ministre devrait donner priorité à l'avis du comité de transition. M. Corbeil mentionne que s'il y a cohérence autour de la table de la Conférence régionale, il ne devrait pas y avoir de problèmes quant aux recommandations du comité de transition. L'absence de deux préfets à la rencontre d'aujourd'hui soulève quelques interrogations.

M. Moffet indique que le mode de fonctionnement du comité de transition fait que chaque préfet aura un droit de vote. À titre de directeur régional du MAMOT, il aura également un droit de vote, mais il ne compte pas l'exercer.

M. Mario Provencher souhaite que le comité de transition puisse pouvoir modifier le plan de fermeture. M. Corbeil rappelle le côté transitoire de la résolution qui vient d'être adoptée. M. Roch souhaite que le plan soit transféré aux MRC le plus rapidement possible afin que le 9 mars 2015, les préfets puissent prendre position. Le directeur

général mentionne que des gestes seront posés avant le 9 mars. À ce propos, M. Moffet mentionne que ce qui intéresse le ministre, ce sont les montants liés au FDR. Pour le reste, il n'y a pas de problèmes pour aller de l'avant.

Enfin, M. Moffet mentionne que le comité de transition est le liquidateur de la Conférence régionale. Donc, toutes les ententes qui étaient sous la responsabilité de la Conférence régionale doivent l'intéresser. Par exemple, pour la CRRNT, le ministère des Ressources naturelles serait prêt à regarder certaines hypothèses. Il va donc consulter les MRC, mais l'entente se termine le 31 mars 2015. Pour les ententes qui se poursuivent au-delà de cette date, le comité de transition sera interpellé. Pour l'Observatoire, comme il n'y a pas d'entente, le MAMOT devrait respecter les décisions du caucus, celui-ci ayant déjà réservé des fonds pour son fonctionnement l'an prochain.

9. Correspondances

Aucune correspondance n'ayant été déposée, ce point n'est pas traité.

10. Affaires nouvelles

10.1 Prochaines rencontres

La prochaine rencontre est fixée au 12 mars 2015, mais il y aura aussi une conférence téléphonique le 2 mars prochain.

10.2 Outrage au Parlement

Le directeur général mentionne que le Parlement est saisi d'une plainte pour outrage provenant du Parti québécois. Le ministre Moreau aurait donné des consignes aux CRÉ avant l'adoption du projet de loi. Une correspondance visant la fermeture de ces organismes et provenant du sous-ministre serait très explicite à ce sujet. Une enquête pourrait avoir lieu, mais l'examen du projet de loi se poursuivra.

11. Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h.